



Règlement Intérieur 2023

Des Gambas, Baseball Pays Basque

Chers adhérents,

Vous avez décidé de prendre une licence de joueuses, joueurs, arbitres, vétérans ou dirigeants à l'Association Sportive Gambas Baseball-Softball, pour vous-même ou l'enfant dont vous avez la responsabilité. Le Comité Directeur vous en remercie et vous présente le règlement intérieur qui vous permettra de prendre connaissance du fonctionnement de notre club et plus particulièrement les aspects de sécurité, de respect et de convivialité qui sont les fondations de notre association.

1- L'équipe dirigeante :

L'association est dirigée par le comité directeur composé 10 membres, dont 4 constituent le bureau. Ils sont élus jusqu'à l'AG électorale qui a lieu tous les 4 ans (dans les 6 mois suivant une Olympiade) :

Le Bureau :

- Stéphane Froment : Président, tel : 06 85 16 51 69
- Hugo Barbier : Vice-Président, tel : 06 26 55 14 57
- Gaël Gouello : Trésorier, tel : 06 62 31 57 68
- Maryse De La Iglesia : Secrétaire Générale, tel : 06 60 49 97 18

Les autres membres du Comité :

- Maylis Gendron
- Myriam Prunier
- Elliot Froment
- Robin Froment
- Clément Avellan
- Olivier Silva

2- Principe de l'association

Chaque adhérent est membre actif de l'association tant sportivement qu'à travers sa participation à la vie du club. Le respect et la convivialité sont les règles fondamentales de la vie en collectivité au sein de AS Gambas, Baseball, Softball. Signer à l'AS Gambas Baseball-Softball, c'est adhérer à ces principes que ce soit sur le terrain, dans les vestiaires mais également en dehors de l'enceinte sportive : déplacements, festivités...

Tout adhérent devra accepter les choix sportifs des responsables d'équipe, ces derniers ayant pour mission de faire participer les joueurs à des rencontres sportives dans les meilleures conditions de pratique de nos sports. L'association ne « vend » pas un service, elle offre la possibilité de pratiquer nos sports, en cotisant vous contribuez à l'équipement et au fonctionnement du club.

L'association est affiliée à la Fédération Française de Baseball et Softball. Les membres doivent se plier au règlement de la fédération (formules de championnat, de sélection régionales ou nationales etc. , et à ses décisions).

2- Admission

- Fournir un certificat médical la pratique du Baseball ou du Softball rédigé par un médecin (attention, il ne sera pas possible de jouer en compétition ou en entraînement sans une licence à jour ou un certificat médical).
- Remplir la fiche d'inscription pour chaque prise ou renouvellement de licence.
- Fournir une copie d'une pièce d'identité valide.
- Régler à l'ordre de l'AS Gambas Baseball, Softball la cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée générale. La cotisation annuelle comprend l'adhésion à l'association, la prise de licence à la Fédération Française de Baseball et Softball, et l'assurance fédérale.
- Pour les mineurs l'autorisation parentale dûment remplie.
- Accepter que son nom et son image soit utilisée en vue de la communication à but non commercial du club, de la ligue d'Aquitaine et la fédération Française de Baseball et Softball (pour des cas particuliers, consulter un membre du bureau)
- Un paiement en plusieurs échéances est possible en accord avec le trésorier et/ou le Président.

3- Entraînements et rencontres

- De manière générale l'objectif est l'apprentissage et le plaisir de jeu !



- En vous engageant chez les Gambas, vous vous engagez aussi à participer à des rencontres, en particulier des rencontres officielles qui engagent le club lui-même à travers des équipes selon les catégories et le niveau de jeu.
- Les responsables d'équipes vous seront présentés lors des premiers entraînements, ou communiqués via les discussions « WhatsApp ». Ils sont responsables des sélections de joueurs et s'efforceront de donner un maximum de temps de jeu à chacun. Ils donnent les consignes de jeu, les dates et horaires de matchs et entraînement. C'est une tâche difficile qu'il faut absolument respecter !
- En cas d'incompréhension d'une décision, les membres concernés doivent calmement en parler avec le responsable de l'équipe, ou l'un des membres dirigeants.
- Il est prévu une ou plusieurs séances d'entraînements hebdomadaires par catégorie.
- Les représentants légaux des mineurs doivent s'assurer de la présence d'un responsable du club avant de laisser l'enfant, à l'entraînement ou à un match.
- chaque membre pourra participer à des rencontres au cours de matchs amicaux, de tournois, ou de championnats. Les déplacements étant à ses frais, le club pourra participer à limiter ces frais.
- Il est convenu que les frais de transports lors des compétitions officielles organisées par la Ligne de Nouvelle Aquitaine de Baseball et Softball de type Championnat et Coupe seront couverts par le club. Chaque année, le cadre de cette couverture des frais sera présenté par le comité de direction sur une note plus détaillée.
- Les joueurs sont tenus d'assister régulièrement aux entraînements et aux rencontres. En cas d'absence lors des entraînements, il est conseillé de prévenir les responsables d'équipes à l'avance. Cela est nécessaire pour les rencontres.
- Si des modifications devaient survenir dans les horaires ou les lieux d'entraînements et des rencontres, les responsables d'équipes s'efforceront d'en faire part le plus tôt possible aux joueurs, via les discussions Whatsapp appropriées.
- en début d'année le comité de direction définit des objectifs sportifs. Ces objectifs resteront mesurés et n'iront pas à l'encontre de l'article 2 de ce règlement. Toutefois sur des événements précis, en vue d'un résultat, le responsable de l'équipe aura pour mission d'optimiser la sélection. Les membres en seront informés. Les matchs officiels de niveau National entrent dans ce cas (en jeunes comme en adultes). Par exemple, la finale du Championnat Régional.

4- Discipline

- Une tenue correcte et la politesse (saluer toutes les personnes présentes) sont demandées à tous les licenciés.
- En toute circonstance lors des activités de l'association, les membres doivent respecter les personnes et installations.
- En particulier lors des rencontres : se conformer aux règles du jeu, respecter les décisions des arbitres et des scoreurs, respecter adversaires, partenaires et public, refuser toute forme de violence et de tricherie, rester maître de soi en toutes circonstances.
- Toute dégradation du matériel, des installations, des locaux sera suivie d'une sanction proportionnée et adaptée définie par l'entraîneur, le Président ou le Comité Directeur selon sa gravité, accompagnée du remboursement des dommages causés.
- Si des désordres sérieux ou des manquements à l'éthique sportive devaient intervenir, le Comité Directeur prendra les sanctions adéquates pouvant aller jusqu'à l'exclusion partielle ou totale de l'adhérent.

5- Prévention des violences et du harcèlement

L'AS Gambas Baseball-Softball ne tolère aucune forme de violence, de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination, notamment les violences sexistes et sexuelles, ni aucun comportement portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'une personne.

Tout membre, victime ou témoin de tels faits, est invité à en informer un entraîneur, un responsable d'équipe ou un membre du Comité Directeur.

Le club prendra immédiatement les mesures nécessaires à la protection des personnes concernées. Selon la nature et la gravité des faits, ceux-ci pourront faire l'objet d'un signalement auprès de la Fédération Française de Baseball et Softball, de Signal-Sports et, lorsque la situation l'exige, des autorités administratives ou judiciaires, indépendamment des éventuelles sanctions prises par le club.

6- Responsabilité

- L'AS Gambas Baseball, Softball est responsable pendant les activités qu'elle organise sur les installations sportives de Justin Larrebat.
- L'AS Gambas Baseball, Softball ne sera pas responsable des accidents pouvant intervenir lors des trajets aller et retour aux stades (voir la loi n° 85- 677 du 05 juillet 1985 relative aux accidents de la route et leur indemnisation).
- L'AS Gambas Baseball, Softball décline toute responsabilité en cas de vols dans l'enceinte des installations sportives de Justin Larrebat.
- La licence Fédérale est obligatoire pour participer à un entraînement ou une rencontre. Elle est également obligatoire pour être présent dans l'aire de jeu, en observation, lors d'un entraînement ou une rencontre. Pour tout manquement à ces règles, l'association ne pourra être responsable en cas d'incident.

7- Formation



La participation de notre club à des rencontres sportives, exige la présence d'officiels : arbitres, scoreurs et encadrants. De ce fait il est nécessaire que les membres suivent des formations pour assumer ces fonctions. Tout membre de plus de 16 ans est invité à suivre au moins une formation par quatre années d'adhésion au club pour pouvoir contribuer au bon fonctionnement de celui-ci.

Le club paiera l'inscription à ces formations à tous membres en ayant fait la demande ; à condition que celle-ci ait été validée par le comité directeur, et que le membre renonce à toute rémunération de la part du club pour officier pour lui.

8- Divers

- Un calendrier des différentes dates des rencontres et des manifestations vous sera distribué pour vous permettre de réserver ces journées.
- Le Comité directeur tient à rappeler que tout membre licencié de notre association dispose de droits mais également de devoirs. A ce titre, chacun est concerné par la préparation, l'organisation et la participation aux différentes manifestations.
- Un membre de l'association peut disposer au maximum de cinq votes par procuration lors des votes aux assemblées générales ordinaires et/ou extraordinaires.

Le Comité de direction

